

Rapport d'activité de la cellule technique du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne



Les différentes opérations ont été réalisées avec le concours financier de :



Sommaire

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DU SIAVV	3
RAPPORT D'ACTIVITE	4
1- LA CELLULE D'ANIMATION DU SIAVV	5
1.1 FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION	5
1.2 ACTIVITE 2017 DE LA CELLULE D'ANIMATION	6
1.2.1 <i>Elaboration et suivi d'un programme de restauration</i>	6
1.2.2 <i>Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique</i>	7
1.2.3 <i>Missions spécifiques d'entretien des cours d'eau de la vallée de la Viosne</i>	12
1.2.4 <i>Suivi et surveillance de la rivière</i>	14
1.2.5 <i>Missions communes aux animations milieux aquatiques</i>	15
1.3 PERSPECTIVES POUR 2018	15
6- ENJEUX ET PROGRAMME DE RESTAURATION	17
2.1 VERS L'ATTEINTE DU BON ETAT	17
2.1.1 <i>Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux</i>	17
2.2.2 <i>Réglementation</i>	19
7- ETAT DES LIEUX DES COURS D'EAU	21
3.1 LA VIOSNE	22
3.1.1 <i>Chars</i>	22
3.1.2 <i>Brignancourt</i>	23
3.1.3 <i>Santeuil</i>	23
3.1.4 <i>Us</i>	24
3.1.5 <i>Ableiges</i>	24
3.1.6 <i>Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie</i>	24
3.1.7 <i>Osny, Pontoise</i>	25
3.2 LES AFFLUENTS	26
3.2.1 <i>Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement</i>	26
3.2.2 <i>Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre</i>	26
3.2.3 <i>Ru du Marais de Brignancourt</i>	27
3.2.4 <i>Ru de la Fontaine Saint Pierre</i>	28
3.2.5 <i>Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs</i>	28
3.2.6 <i>Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons</i>	29
3.2.7 <i>Ru du Panama</i>	30
CONCLUSION	31
ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER 2017	32
A COMPLETER	32
ANNEXE 2 : REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA CELLULE TECHNIQUE PAR MISSION	33

Introduction

Présentation du SIAVV

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne regroupe 12 communes riveraines de la Viosne ou de ses affluents.

Ses objectifs sont l'entretien et l'aménagement de la rivière et de ses affluents, notamment par l'application des dispositions prévues par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du programme de mesures du SDAGE Seine Normandie en vigueur.

Les évolutions de la perception des cours d'eau, la prise de conscience de l'intérêt de leur permettre un fonctionnement plus naturel, et les obligations réglementaires qui en découlent, ont fait évoluer les missions du SIAVV afin, en plus des missions d'entretien, de restaurer le patrimoine aquatique et la libre circulation des poissons et des sédiments.

L'activité du Syndicat se décline en 3 axes :

- suivi et entretien des cours d'eau ;
- études et prospectives, et réalisation de restaurations de la rivière ;
- communication, information, sensibilisation et formation.

Le SIAVV en 2017:

Président : M. Patrick Pelletier (Ableiges)

1^{er} Vice-Président: M. Didier Dutat (Santeuil)

2^{ème} Vice-Président : M. Gérard Seimbille (Pontoise).

Personnel :

- 1 chargé de mission, Rémi PONCELET;
- 1 agent technique; EL AMAMI Foued ;
- une secrétaire (à temps partiel) : Caroline DUCLY.

Ressources propres (cotisations communales) :

Budget annuel en fonctionnement :

Budget annuel en investissement :

Bureau et atelier situés 1 rue de Rouen 95450 Bord'Haut de Vigny

Cours d'eau sous la compétence du SIVB :

COURS D'EAU	LONGUEUR (ml)	COMMUNES CONCERNEES
Viosne	27 000	Chars, Brignancourt, Santeuil, Us, Ableiges, Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie, Osny, Pontoise
Ru de la Gare de Chars	550	Chars
Ru à Lin	2400	Chars, Brignancourt
Ru du marais de Brignancourt	950	Brignancourt
Ru de la Fontaine St Pierre	970	Brignancourt, Santeuil
Ru de Moussy	2000	Moussy
La Couleuvre	3520	Moussy, Santeuil
Ru de la vallée aux Moines	2300	Le Perchay, Us
Ru des Cribleurs	1300	Us, Ableiges
Ru de Montgeroult	630	Montgeroult
Ru du Panama	3300	Boissy l'Aillerie, Osny

Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité se décline en trois parties afin de couvrir les différentes obligations de reporting annuel :

- la description des activités 2017 de l'équipe technique du SIAVV et les perspectives pour 2018 ;
- les enjeux sur nos cours d'eau,
- l'état des lieux et l'inventaire des actions sur chaque cours d'eau.

1- La cellule d'animation du SIAVV

1.1 Fonctionnement de la Cellule d'animation

« Cellule d'animation » est l'appellation donnée par l'Agence de l'eau aux équipes techniques des syndicats de rivière.

Les postes de technicien rivière et de garde rivière de cette cellule d'animation sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% des dépenses de salaires et des frais de fonctionnement qui y sont liés.

Ce partenariat est formalisé depuis 2008, par un Contrat d'animation et une convention d'aide financière annuelle.

La cellule technique est actuellement assurée par :

- Rémi Poncelet, chargé de mission depuis l'été 2015 ;
- Foued El Amami, agent technique depuis 2003.

La cellule d'animation assure les missions suivantes, telles que définies dans le Contrat d'animation :

Missions prioritaires :

- 1. Elaboration / suivi / mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

- Mise à jour de l'étude hydromorphologique ;
- Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans les COPIL,) ;
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration ;
- Etablissement du PPRE (signature de conventions avec riverains).

- 2. Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE :

- Programmation de travaux ;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux ;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers.

Missions spécifiques :

- 3. Gestion des travaux d'entretien du PPRE :

- Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien ;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers ;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers ;
- Réalisation de travaux de restauration en régie.

- 4. Suivi et surveillance de la rivière :

- Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...) ;
- Suivre l'évolution de la qualité de la rivière.

Missions générales :

5. Missions communes aux animations milieux aquatiques

- GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques ;
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique, juridique, secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) ;
- Jours de formations des agents.

Ne sont pas aidées, notamment, les actions liées à la lutte contre les inondations et les fauches des berges.

1.2 Activité 2017 de la cellule d'animation

1.2.1 Elaboration et suivi d'un programme de restauration

Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE :

Marché 4 projets de restauration

Pour faire suite à l'étude hydromorphologique menée en 2012/2013 et réceptionnée en mai 2014, 4 sites prioritaires ont été identifiés sur le bassin par le comité syndical en partenariat avec le comité de pilotage.

Parmi ces 4 sites, 3 concernent le rétablissement de continuité piscicole et sédimentaire :

- Rétablissement de la continuité au moulin de Noisement à Chars ;
- Rétablissement du seuil de Brignancourt (ancien moulin de Brignancourt) ;
- Effacement du bassin d'Osny.

L'étude de faisabilité a été lancée en mars 2017 et se décompose en deux tranches :

- Une tranche ferme comprenant la faisabilité technique des 4 sites (état des lieux, diagnostic, propositions de scénarios, et développement d'avant-projet) ;
- Des tranches conditionnelles correspondant à la phase travaux et à leur suivi.

Pour se faire, une consultation a été lancée et huit offres ont été analysées. L'offre la plus économiquement avantageuse a ainsi pu être sélectionnée.

En octobre, le bureau d'études a rendu et présenté le rapport de diagnostic et les fiches scénarios lors d'un COPIL, détaillant les solutions d'aménagement possibles pour chaque site. Des réunions locales ont été organisées en présence des parties prenantes de chaque site afin d'identifier le scénario à approfondir en AVP. Sur les 4 projets, le scénario privilégié à mettre en œuvre a été défini sur 3 sites. Le choix du scénario sur le 4^{ème} projet, situé en site classé et inscrit, dépend de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Mobilisation des collectivités, agriculteurs et propriétaires concernés :

En plus des réunions des réunions rassemblant les élus du SIAVV pour l'émergence de projets sur le bassin, la cellule technique a participé à plusieurs COPIL de suivi d'étude concernant de près ou de loin la restauration des cours d'eau :

- Participation au COPIL de l'étude paysagère du Parc de Grouchy à Osny menée par le Conseil Départemental dans lequel le SIAVV a rappelé les enjeux liés à la préservation des cours d'eau

du parc et aux méthodes d'entretien et de restauration des cours d'eau à mettre en place et des pratiques à éviter.

La collaboration avec plusieurs agriculteurs de la vallée a permis de récupérer à titre gracieux 100m cube de pierre des champs calcaire de sections variées pouvant servir à la réalisation de recharges granulométriques. Une partie a servi à compléter la recharge granulométrique à sur le secteur restauré en octobre 2016 à Ableiges. 10m cube ont également été utilisés dans le cadre de la remise à ciel ouvert de 20m de Viosne à Osny afin reconstituer le matelas alluvial (cf. Réalisation de travaux de restauration en régie).

Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration :

Différents acteurs du territoire sont accompagnés dans leur projet en lien avec les milieux aquatiques ou humides de la vallée de la Viosne :

- La propriétaire du moulin de Santeuil, dernier obstacle du tronçon en liste 2 de la Viosne, a été rencontrée plusieurs fois. Les obligations réglementaires liées à son ouvrage lui ont été rappelées, et les possibilités d'aménagement évoquées. Une réunion en présence des partenaires (DDT, AFB, AESN, élus) a été organisée sur le site afin de discuter des scénarios envisageables, et des incidences de chaque scénario sur les démarches réglementaires, la responsabilité des ouvrages et les financements possibles. Une étude technique doit être lancée en 2018 afin de confirmer la faisabilité technique du scénario à privilégier.

1.2.2 Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique

Mise en œuvre et suivi des travaux de restauration :

Le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites de la vallée de la Viosne a été rythmé de manière générale par l'étroite collaboration entre le SIAVV et le bureau d'étude en charge de l'étude. Ainsi les élus des communes concernées par les 4 projets ont été rencontrés afin d'obtenir toutes les informations dont ils disposaient sur le contexte et l'historique du site.

Il s'agit :

- du moulin de Noisement à Chars ;
- du seuil de Brignancourt ;
- de la vanne du bassin de rétention d'Osny ;
- du Parc des Lavandières de Pontoise.



Chute du seuil du moulin de Noisement



Vanne du bassin d'Osny

Rédaction des documents administratifs / financiers préalable aux travaux et suivi de chantiers

Le suivi du marché pour la restauration des 4 sites précédemment cités a nécessité un suivi rigoureux passant notamment à travers l'organisation des comités de pilotage, la relecture des rapports produits par le maître d'œuvre, leur modification et diffusion aux partenaires et la rédaction de comptes rendus.

D'un point de vue financier, la mission de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Des certificats de paiement ont été effectués à chaque paiement d'acomptes au maître d'œuvre.

Réalisation de travaux de restauration en régie :

Rétablissement de la continuité transversale de la Viosne à Chars

La Viosne était canalisée sur 300 mètres linéaires à Chars par des tunages installés il y a environ 15 ans. Ces ouvrages limitaient les échanges entre le lit mineur et le lit majeur. De plus leurs dégradations constituaient des désagréments visuels.

Les travaux ont consisté à extraire les tunages en rive gauche et de retaluter les berges en pente douce afin d'améliorer l'écotone rivière/berges.

Les problématiques de la berge en rive gauche reposaient sur :

- déficit de ripisylve ;
- la sur fréquentation du public entraînant des phénomènes d'érosion importants,
- la vétusté des tunages.

Ainsi, afin de réduire les impacts de ces problématiques, les tunages ont été supprimés en rive gauche, des boutures de saule blanc, et saule marsault ont été plantés en pied de berge afin d'assurer à terme une meilleure stabilisation de la berge. La rangée de pieux matérialisant la bande de végétation à préserver a été maintenue et les élus de Chars se sont engagés à arrêter la fauche des berges. La berge de la rive droite est moins sujette à l'érosion grâce à sa ripisylve fonctionnelle qui « renvoie » la pression d'érosion mécanique de l'écoulement sur la rive opposée. Cependant, **les consolidations en traverses de chemin de fer sont une source de dégradation importante du milieu. En effet, traitées à la créosote, elles sont considérées comme dangereuses par l'article 2 de l'arrêté n°2002-540 de classifiant les déchets.**



En parallèle, une concertation avec les élus de Chars et les services techniques ont abouti à l'arrêt du sur-entretien des berges afin de favoriser le développement d'une ripisylve fonctionnelle.



Avant retrait des tunages



4 mois après travaux

Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire à Osny

L'objectif de l'opération a été de restaurer un bon écoulement de la Viosne et de rétablir la continuité écologique en supprimant 5 buses dégradées à Osny ne répondant à aucun usage.

Dans une optique de rétablissement de la continuité écologique, ces 2 séries de buses, ne présentant plus aucun intérêt et ne répondant à aucun usage, ont été retirées. Ce décroisement a permis également de redynamiser l'écoulement du tronçon de la Viosne.

Après concertation, Madame Wattlelet, l'Institut Stanislas, et le SIAVV ont formalisé une convention de partenariat reprenant les engagements des deux parties sur les modalités d'intervention (durée, aménagements, moyens etc...). Par le biais de cette convention, les propriétaires autorisent le SIAVV à réaliser cette intervention répondant aux objectifs de bon état de la Viosne, fixés par la DCE.

Afin de conserver un passage, des passerelles seront installées à l'aide de madriers en chêne.

La 1^{ère} étape des travaux a consisté à décaisser le remblai afin d'accéder aux buses enfouies dans le lit du cours d'eau. Ces 76m³ de gravats principalement composés de tuiles, tôles, et d'enrobés de route ont été évacués en déchetterie. Les buses ont ensuite été extraites. Il s'agissait de buses en fer entourées d'une gaine de béton pesant 5000 kg chacune.



Avant travaux : 2 séries de busages mal calibré faisant obstacle à la continuité



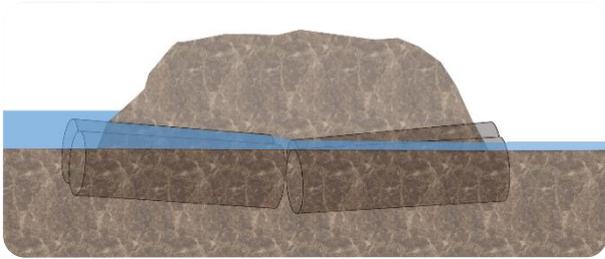
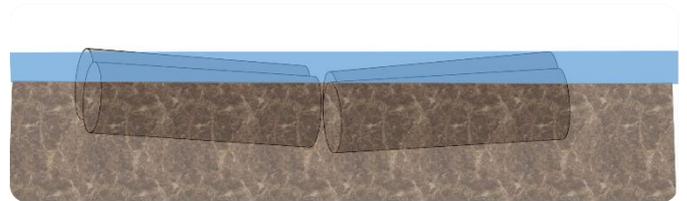
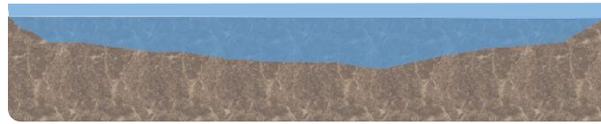


Schéma de principe (coupe longitudinale)



Décaissement de 100m3 de remblai



Retrait des buses

Décaissement du remblai



Mise en place d'un barrage filtrant pour limiter le départ de fines



Retrait buses et évacuation de 100m3 de gravats et des 4 buses (140 cm et 5000 kg)



Talutage en pente douce, recharge granulométrique implantation d'une passerelle piétonne sur le 2^{ème} secteur



Remontée d'une anguille juvénile suite au décloisonnement du tronçon.



Après : remise à ciel ouvert sur le 1^{er} secteur

1.2.3 Missions spécifiques d'entretien des cours d'eau de la vallée de la Viosne

Programmation de travaux d'entretien :

Les travaux d'entretien sur la vallée de la Viosne sont réalisés en régie par le personnel du SIAVV. Dans le cadre de la demande de DIG, un programme pluri annuel des travaux d'entretien a été proposé sur une période de 5 ans. Il est prévu dans ce cadre de traiter chaque année environ 8.5 km de Viosne, et environ 5km d'affluents.

Néanmoins, dans un effort de préservation et de valorisation de la ripisylve sur l'ensemble du bassin, les travaux d'entretien ont été mis en œuvre avec parcimonie. En effet, beaucoup de secteurs ont souffert des pratiques de fauches excessives limitant le développement de végétations caractéristiques, utiles au maintien des berges et à la diversification des conditions lumineuses et des habitats.

Les opérations d'entretien ont alors mises en place dans les secteurs les plus encombrés, ou à la demande de riverains, ou des communes, dans une volonté de concilier les enjeux (paysagers, biodiversité, risques sur habitations).

Mise en œuvre et suivi des chantiers :

La tranche de travaux d'entretien de 2017 s'est intéressée à la partie médiane de la vallée, d'Us à Boissy à l'Aillerie. Elles ont consisté principalement à retirer les embâcles représentant une menace, et à réaliser des travaux d'élagage et d'abattage préventifs sur les berges des cours d'eau. Cependant, comme précisé précédemment, d'autres secteurs jugés prioritaires ont été traités lorsque des risques trop élevés de verser d'arbres menaçant des habitations ou l'écoulement, étaient constatés. Des abattages ont été réalisés sur des sujets non adaptés aux berges (Saule pleureur, Erable negundo).



Abattage préventif de 2 saules pleureurs mort sur pieds présentant un risque de verse dans le lit de la rivière

❖ Quelques retraits d'embâcles remarquables :





1.2.4. Suivi et surveillance de la rivière

Suivi de la qualité de la rivière

Dans le cadre du partenariat entre le SIARP (Syndicat intercommunal de la région de Pontoise) et l'UPMC (Université Pierre et Marie Curie), grâce auquel des données physico-chimiques et hydrobiologiques sont recueillies par des étudiants sur la Viosne, les résultats de 3 dernières années de campagne de prélèvement ont été présentés par le SIARP. Les perspectives de cette étude sont d'élargir le partenariat en intégrant le SIAVV afin de mettre en place un suivi adapté des actions du SIARP et du SIAVV. Ainsi, en fonction des programmes d'opérations du SIARP et du SIAVV, les analyses s'effectueront :

- Sur des secteurs avant travaux ;

Ou

- Sur un secteur après-travaux pour suivre l'évolution de la qualité.

Par conséquent, ce partenariat apparaîtra comme un outil d'évaluation pertinent des actions du SIARP et SIAVV.

1.2.5 Missions communes aux animations milieux aquatiques

GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques

A l'heure de la restructuration des gestionnaires de bassins versants imposée par loi MAPTAM, de nombreuses réunions de concertations ont été effectuées en présence des représentants d'intercommunalités concernées par la GEMAPI à l'échelle du bassin de la Viosne. De ces discussions est ressortie l'idée de fusion des syndicats du Sausseron et de la Viosne. Une consultation des entreprises a été lancée pour mener une étude de gouvernance et accompagner les intercos dans la création du syndicat mixte. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage s'étale sur 4 mois, et sera réceptionnée fin mars 2018.

Gestion courante au sein de la structure d'accueil

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par différentes opérations qui sont complémentaires avec les rencontres régulières des différents riverains et usagers des cours d'eau :

- Le site internet du SIAVV (www.viosne.fr) est maintenant disponible. Il permet d'augmenter la visibilité du SIAVV en rapportant régulièrement les actualités, travaux en cours ou à venir auprès des riverains, élus et partenaires. Les comptes rendus des conseils syndicaux et délibérations y sont également affichés. Une rubrique rappelle aussi la réglementation, les droits et devoirs des riverains de cours d'eau en matière de gestion des embâcles, entretien des berges etc ;

Formation des agents

Les agents du SIAVV se sont rendus à 2 journées de forums rivière organisées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'équipe technique s'est également déplacée sur des bassins voisins comparables à celui de la Viosne afin de comparer les pratiques de gestion. Cet échange d'expérience a été effectué avec l'équipe technique du Syndicat de la vallée de la Brèche (60) et du Syndicat de la vallée du Sausseron.



1.3 Perspectives pour 2018

L'animation et le pilotage du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites sur la vallée rythmeront l'activité de la cellule pour l'année 2017.

1 – Elaboration, suivi et mise à jour du PPRE

- Ajustement programme pluri-annuel de renaturation (reméandrage, recharge granulo, arasement seuil rustique) sur les bassins de la Viosne et du Sausseron ;
- Ajustement du PPRE du bassin du Sausseron ;
- Formalisation de conventions préalables auxancements de travaux ;

2 – Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- Elaboration du dossier de demande d'Autorisation LSE pour la mise en œuvre du programme pluri-annuel de renaturation des cours d'eau des bassins de la Viosne et du Sausseron ;
- Suivi de lancement du marché pour les 4 projets de restauration hydromorphologique (dont 3 rétablissements de continuité) ;
- Lancement étude pour le rétablissement de la continuité écologique au moulin de Santeuil.

3- Gestion des travaux d'entretien du PPRE

- Poursuite de la programmation pluriannuelle des travaux d'entretien en régie ;
- Demande de DIG
- Sensibilisation à l'évolution des pratiques « d'entretien » pour réduire les anciennes habitudes (coupe rase, fauche) ;

4- Suivi et surveillance de la rivière

- Surveillance du réseau hydrographique, suivi des données qualité des cours d'eau ;
- Mise en place d'un suivi hydromorphologique et hydraulique (faciès d'écoulement, vitesse d'écoulement, débits) sur plusieurs points de la vallée ;
- Mise en place du partenariat avec le SIARP pour évaluer l'efficacité des interventions des 2 structures ;
- Suivi de l'hydrophyte *Ranunculus penicillatus* ;
- Suivi de la Renouée du Japon ;

5- Missions communes aux animations milieux aquatiques

- Suivi de l'étude de gouvernance pour la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins du Sausseron et de la Viosne ;
- Dossier demande de labélisation EPAGE ;
- Participation au Camp César, évènement majeur du Vexin Français sur le thème du développement durable ;
- Mise à jour du site internet, contacts avec la presse ;
- Sensibilisation de la population, des usagers, des élus, lors de visites de terrain ou de participation à des manifestations.

6- Enjeux et programme de restauration

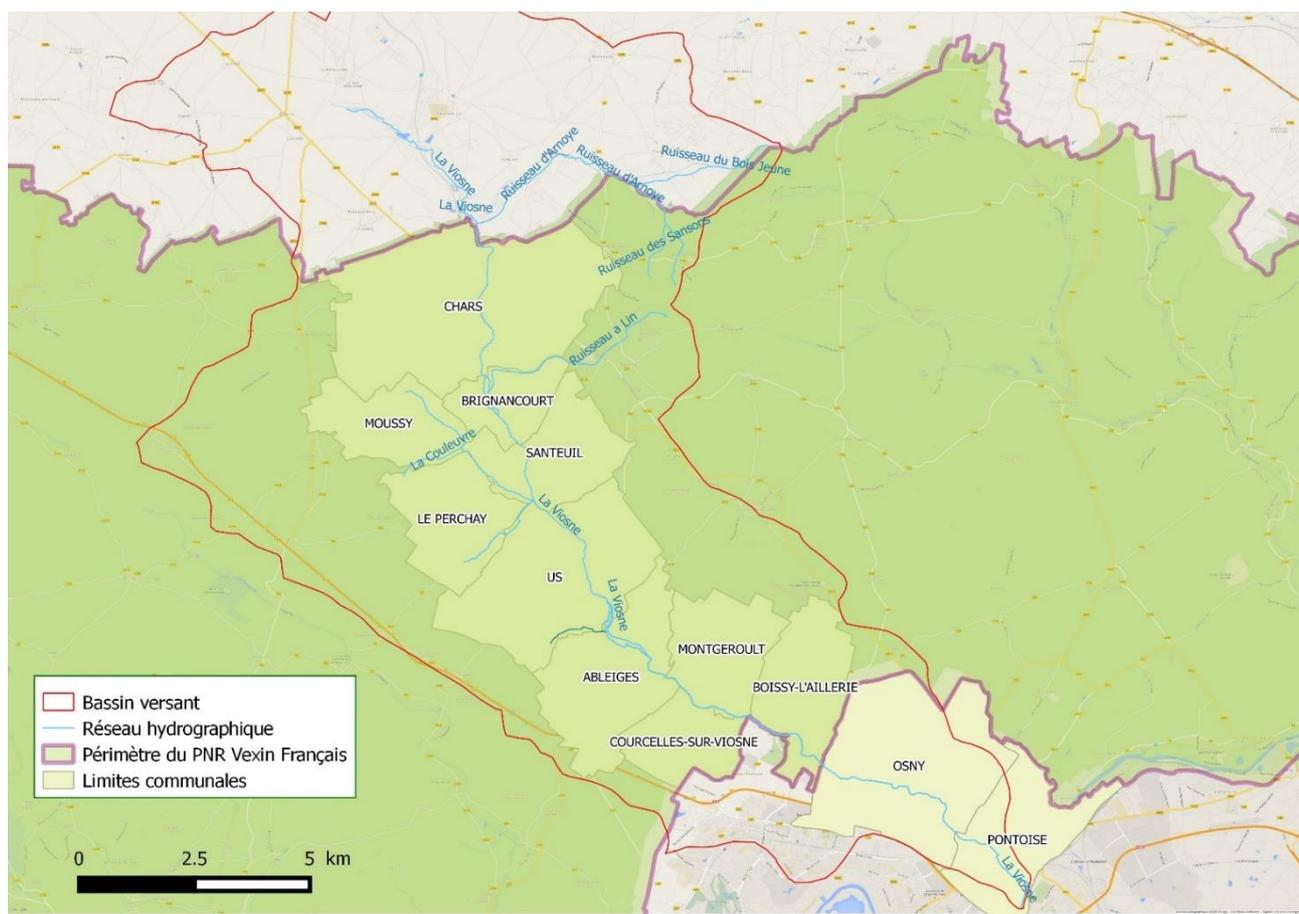
2.1 Vers l'atteinte du Bon Etat

2.1.1 Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux

Le bassin versant de la Viosne est situé à cheval entre les départements de l'Oise et du Val d'Oise, en rive droite de l'Oise. En effet, la Viosne prend sa source dans l'Oise dans les communes de Lierville et de Lavilletterte et traverse ensuite 12 communes dans le Val d'Oise :

- Chars ;
- Brignancourt ;
- Moussy ;
- Le Perchay ;
- Santeuil ;
- Us ;
- Ableiges ;
- Montgeroult ;
- Courcelles ;
- Boissy l'Aillerie ;
- Osny ;
- Pontoise.

Le bassin versant de la Viosne est inclus dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français excepté sur sa partie urbaine (Osny et Pontoise).



Situation du bassin versant de la Viosne (source SIAVV)

La Viosne coule de façon pratiquement rectiligne dans une direction Nord-Ouest / Sud-Est avec une faible pente. Alimentée par quatre sources principales, elle possède six affluents qui débitent peu, les plus importants sont le ruisseau d'Arnoye et le ru de la Coulevre.

Le linéaire total de la Viosne et ses affluents est d'environ **70 Km** : la Viosne (58,8 km), le ru d'Arnoye (7,1 km), le ruisseau de la Coulevre (3,5 km), le ru de Moussy (1,9 km), le ru de la Vallée aux Moines (1,4 km), le ruisseau à Lin (1,2 km), et le ru des cribleurs (1.5 km), le ru du Panama 2,4 km).

Le secteur d'étude s'inscrit au sein de la masse d'eau FRHR229 qui correspond à « **La Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)** ». Deux petites masses d'eau y sont associées :

- « Le ruisseau d'Arnoye » (FRHR229-H2282000)
- « Le ruisseau de la Coulevre » (FRHR229-H2286000).

La Viosne est un cours d'eau dont le fonctionnement naturel est fortement modifié par les activités humaines. Ces modifications ont été importantes au cours des 5 derniers siècles et croissantes au cours de cette période.

Le premier paramètre, la qualité de l'eau, a atteint des niveaux de qualité les plus faibles à la fin du 20^e siècle. Celle-ci a une tendance à l'amélioration grâce aux importants efforts réalisés dans l'assainissement, ainsi qu'aux normes appliquées à l'industrie, associé à la désindustrialisation de notre territoire. Les pollutions d'origines agricoles sont encore présentes du fait des temps de transfert dans les sous-sols.

Sur le paramètre quantitatif, le bassin est relativement épargné des événements d'inondations du fait du fonctionnement hydrogéologique local. Des crues dues à des exhaussements de nappe, lors des années particulièrement arrosées, sont possibles mais liées qu'indirectement aux cours d'eau.

Le cours d'eau doit assurer aujourd'hui, en plus de ces fonctions naturelles, l'épuration des polluants résiduels d'origine humaine, l'écoulement des eaux de surface urbanisées, et les différents usages directs (adduction d'eau potable, industrielle ou agricole, cadre de vie, loisirs).

Les aspects fonctionnels et biologiques de la Viosne s'expliquent principalement par son état morphologique. Le lit de la Viosne a été déplacé et linéarisé dans différents objectifs au fil des siècles : utilisation de la force hydraulique au profit des moulins, drainage des marais, urbanisation et construction de réseaux de transport, implantation de la voie ferrée dans le fond de vallée et enfin utilisation des moyens mécaniques modernes pour entretenir la rivière (curage, élargissement, rectification de la rivière).

La conséquence de ces aménagements est la perte de toute dynamique du cours d'eau, dynamique pourtant indispensable pour abriter une diversité de milieux nécessaires à la vie biologique, à l'autoépuration et à la régulation des à-coups hydrauliques.

La principale composante de cette dynamique est le transport naturel des sédiments par charriage. Ce transport est fonction des débits, de la pente, et de la disponibilité des matériaux. Il est très amoindri par les retenus des seuils, moulins, par l'extraction des matériaux grossiers lors des curages et par l'endiguement/artificialisation des berges.

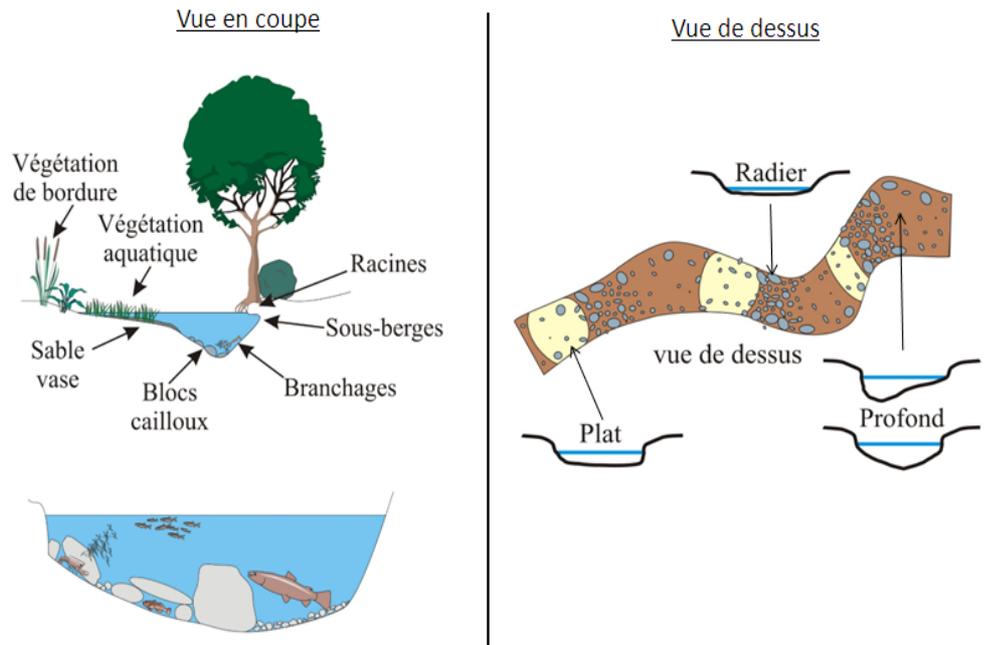
Aujourd'hui la Viosne a été modifiée sur la quasi intégralité de son linéaire, conduisant souvent à :

- des profils en long et en travers homogènes, présentant très peu d'habitats des sur-largeurs importantes, de l'ordre du double du nécessaire ;
- un lit profond, déconnecté du lit majeur
- l'absence de pente (effet de la retenue des moulins)
- un fond colmaté avec des épaisseurs de dépôts de vase parfois très importantes
- un réchauffement et une eutrophisation de l'eau dus aux écoulements ralentis.

Le bon état : une rivière diversifiée

Ces éléments ont pour conséquence de ne pas permettre au cours d'eau d'assurer ses nombreuses fonctions naturelles.

La biologie étant l'élément intégrateur de tous les paramètres du cours d'eau, l'étude des organismes aquatiques est désormais utilisée pour qualifier l'état du milieu.

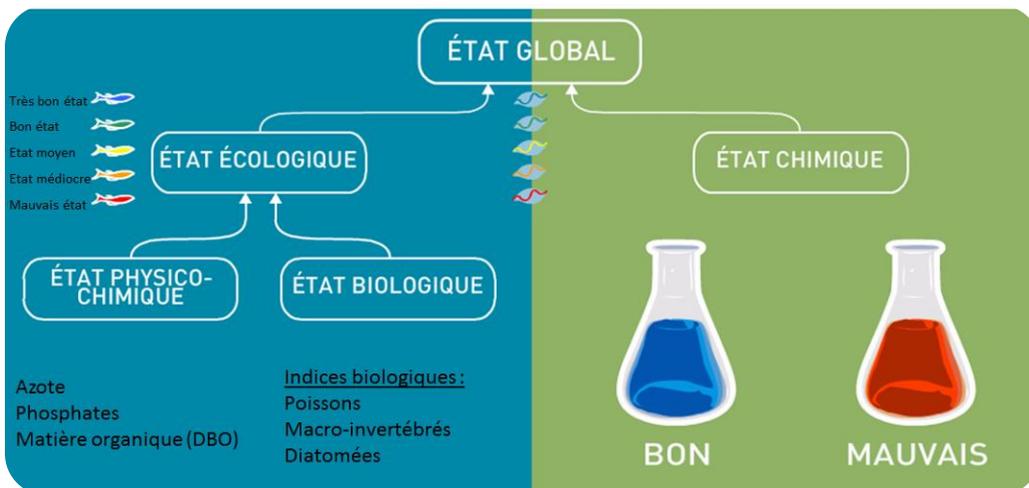


2.2.2 Réglementation

La Loi sur l'eau de 1992 vise la préservation des écosystèmes aquatiques et la restauration de la qualité de l'eau, elle est complétée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, déclinaison en droit français des objectifs de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Parue en l'an 2000, la DCE fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif est d'atteindre un bon état général de l'ensemble des cours d'eau européens, sur les aspects chimiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

Des obligations de résultat pour 2015 ont été fixées puis reportés à 2021 selon les masses d'eau, en qualifiant la qualité des milieux notamment par la biologie et l'étude de cohortes d'espèces bio-indicatrices.



Paramètres étudiés afin de définir l'état qualitatif des cours d'eau

Le classement de la Viosne en « Liste 2 » des sources jusqu'à Santeuil fin 2012 oblige à rétablir les continuités sédimentaires et piscicoles dans un délai de 5 ans. L'échéance étant atteinte (fin 2017), le report des objectifs sera probablement repoussé.

7- Etat des lieux des cours d'eau

Le présent chapitre synthétise les problématiques de chaque secteur de cours d'eau sous la compétence du SIAVV.



3.1 La Viosne

3.1.1 Chars

Principaux enjeux

Le lit mineur de la Viosne est majoritairement rectiligne et uniforme dans sa traversée de la commune de Chars. On retrouve sur cette section différents types de protections de berges : planches en bois et maçonnerie. Le pont du Clochard demeure problématique pour l'écoulement de la Viosne. La section en aval souffre d'une surlargeur et d'un fort envasement dus aux curages répétés sur cette zone. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par le frein d'écoulement causé par l'affaissement progressif du pont.



Pont du Clos de Chars

La Viosne suit son cours en longeant la voie ferrée derrière l'ancienne gare de marchandises. Sur ce tronçon, les berges en rive gauche souffrent d'un déficit de végétation causant les affaissements de berges observés.

En effet, l'entretien drastique des berges (tontes jusque la lame d'eau) fragilise la stabilité des berges en les exposant davantage à l'érosion mécanique de l'écoulement de la rivière. En effet, une des fonctions de la ripisylve est de limiter cette érosion grâce aux systèmes racinaires maintenant le substrat. Il en découle alors des affouillements de berges qui, progressivement, élargissent le lit du cours d'eau.

La continuité écologique est entravée par le passage busé de la Viosne sous la voie ferrée.

En sortie de buse, la Viosne traverse le Moulin de Chars, passe dans des jardins communaux où les berges sont également excessivement entretenues.

La traversée de la Viosne dans le bois de Noisement présente des caractéristiques naturelles intéressantes (sinuosités, formations de banquettes en cours de végétalisation, écoulement). On retrouve cependant, la problématique récurrente sur la vallée de la Viosne, l'absence de végétation sur une des rives.



Berges affaissées



La Viosne dans le Bois de Noisement

3.1.2 Brignancourt

Principaux enjeux

Le tronçon de la Viosne à Brignancourt débute avec le moulin de Noisement, réel obstacle à la continuité écologique. Ce site fait d'ailleurs partis des projets concernés par l'étude de maitrise d'œuvre qui doit être lancé durant l'année 2017.

A 1000 mètres en aval, se trouve le seuil de Brignancourt composé de plusieurs chutes totalisant une hauteur cumulée de 2m. Cet obstacle à la continuité fait également parti des projets prioritaires pour l'étude de maitrise d'œuvre prévue en 2016.



Chute du moulin de Noisement

3.1.3 Santeuil

Principaux enjeux

La majeure partie du tronçon de la Viosne à Santeuil est en situation perchée à cause de l'ancien moulin de Santeuil. Des fuites du lit perché sont observables, elles ruissellent à faibles débits et se jettent dans le Ru de la Fontaine St Pierre.



Fuite de la Viosne malgré les ouvrages artificiels de protection de berges

Le cours de la Viosne se poursuit de manière rectiligne ensuite le long de la voie ferrée jusque Dampont. C'est probablement l'implantation de la voie SNCF qui a conduit à recalibrer et linéariser la Viosne sur cette section.

3.1.4 Us

Principaux enjeux

Le cours d'eau est rectiligne sur la totalité du linéaire du tronçon. De nombreux confortements de berges sont présents (rustiques ou maçonnés). Le cours d'eau longe la voie SNCF sur une bonne moitié du linéaire de la Viosne dans sa traversée d'Us, quelques zones d'érosion sont visibles au niveau des remblais SNCF (rive gauche – Clos Crottin). Le moulin du Clos Crottin constitue un obstacle majeur à la continuité écologique avec la présence d'une vanne de roue et d'un déversoir (chute de 2m).

3.1.5 Ableiges

Principaux enjeux

Comme sur beaucoup de secteurs de la vallée de la Viosne, la traversée de la Viosne dans Ableiges est marquée un déficit significatif de ripisylve.

Trois ponts SNCF sous lesquels la Viosne passe sont présents à Ableiges : à Bouard, au passage à niveau et en amont du golf. Entre ces 2 premiers radiers, le lit de la Viosne, trop large, est fortement encaissé. En effet, les berges sont hautes et abruptes. La Viosne longe également le golf d'Ableiges. Le tracé de la rivière semble plus naturel sur cette section, quelques méandres et sinuosités sont observables.

Le ru pavé, bras secondaire de la Viosne, traverse également Ableiges en situation perchée. Il alimente le moulin du ru pavé.

3.1.6 Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie

Principaux enjeux

Dans sa traversée des communes de Montgeroult, Courcelles et Boissy, la Viosne est en situation perchée à cause de plusieurs ouvrages de type seuil. D'abord, on trouve un complexe d'ouvrages hydrauliques liés à l'alimentation de l'étang des Aunes, et ses bras de décharge. La Viosne court à flanc de coteau sur 900ml en longeant l'étang puis la roselière jusqu'à arriver au moulin de Courcelles. Sur ce tronçon, la fréquentation d'animaux (ragondins, sangliers) participent activement à l'érosion des berges.



Berges érodées par le passage d'animaux

En aval du moulin de Courcelles, la Viosne toujours perchée et surlarge, présente d'autres ouvrages de surverse liés cette fois-ci au moulin de Boissy l'Aillerie. La première vanne donne naissance à un bras secondaire qui va confluer avec le ru de Montgeroult puis alimenter le marais de Boissy, classé en Espaces naturels sensibles.

Le 2^{ème} système de vannage et un bras de décharge du bief utilisé autrefois pour contrôler la quantité d'eau entrante dans le moulin de Boissy.



Section entre le moulin de Courcelles et le moulin de Boissy



Moulin de Boissy

Les étangs des 3 sources font suite au moulin de Boissy l'Aillerie en rive gauche de la Viosne, les berges y sont envahies par la Renouée du Japon, dont le taux de recouvrement important empêche le développement de toute autre végétation. Ce linéaire de cours d'eau présente de nombreux confortements de berges (en béton et en palplanches). Il existe 2 contre fossés de part et d'autre du cours d'eau, dont le marais du Missipipi en rive gauche. La voie ferrée contraint le tracé de la Viosne sur la majorité de ce tronçon.

Deux moulins constituent des obstacles à la continuité écologique : l'ancien moulin du Réal, et le moulin d'Immarmont.

L'épisode pluvieux du 31 mai / 1^{er} juin 2016, a provoqué la verses de peupliers, et la dégradation des berges sur plusieurs centaines de mètres linéaires de Viosne. L'équipe technique du SIAVV est intervenu 5 jours pour le reprofilage des berges et le retrait des embâcles.

3.1.7 Osny, Pontoise

Principaux enjeux

Osny et Pontoise sont des territoires plus urbanisés où la Viosne est plus sujette à des rejets polluants que sur sa partie amont. La rivière se retrouve plus souvent canalisée avec des berges artificielles sur ce tronçon. De plus, les différents moulins présents à Osny provoquent la situation perchée de la Viosne. Le bassin de rétention du square des artistes à Osny est peu fonctionnel, il représente de surcroit un obstacle à la continuité écologique.

A Pontoise, la Viosne est rectiligne et recalibrée sur l'ensemble de son linéaire. Le cours d'eau est busé sur environ 400m linéaire sous la gare de Pontoise puis les berges sont fortement endiguées jusqu'à la confluence avec l'Oise.

Les déchets sont donc retirés du lit de la Viosne et déposés sur les berges. Les services techniques de l'institut se chargent ensuite de les exporter.

Cette combinaison d'interventions, abaisse en général le niveau d'eau d'environ 10-20 cm et prévient logiquement d'éventuels risques de débordements dans des secteurs sensibles.

3.2 Les affluents

3.2.1 Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement

Principaux enjeux

Le ru à Lin, et le Ru de Noisement traversent respectivement les communes de Brignancourt et Chars. Ces 2 cours d'eau sont situés en milieu forestier.

Avec l'implantation de la Voie SNCF, la confluence du ru à Lin avec la Viosne a été modifiée. Il en résulte un pourcentage de linéaire recalibré assez important sur le ru à Lin (40%).

Le ru de Noisement prend sa source à la station de pompage située dans les bois de Chars. Entièrement préservé, ce cours d'eau bénéficie d'un caractère sauvage favorisant ses fonctionnalités. Il conflue avec la Viosne dans le marais de Brignancourt en aval du moulin de Noisement.

Le Ru du parking de Chars prend sa source au lavoir non loin du lieu-dit du Clochard et longe les habitations de manière rectiligne. Ce cours d'eau souffre des nombreuses protections de berges artificielles, de l'entretien excessif de la végétation, voire des traitements phytosanitaires des berges réalisés par les propriétaires. Sa confluence avec la Viosne se trouve juste après son passage busé sous les habitations, et en amont du passage busé de la Viosne.

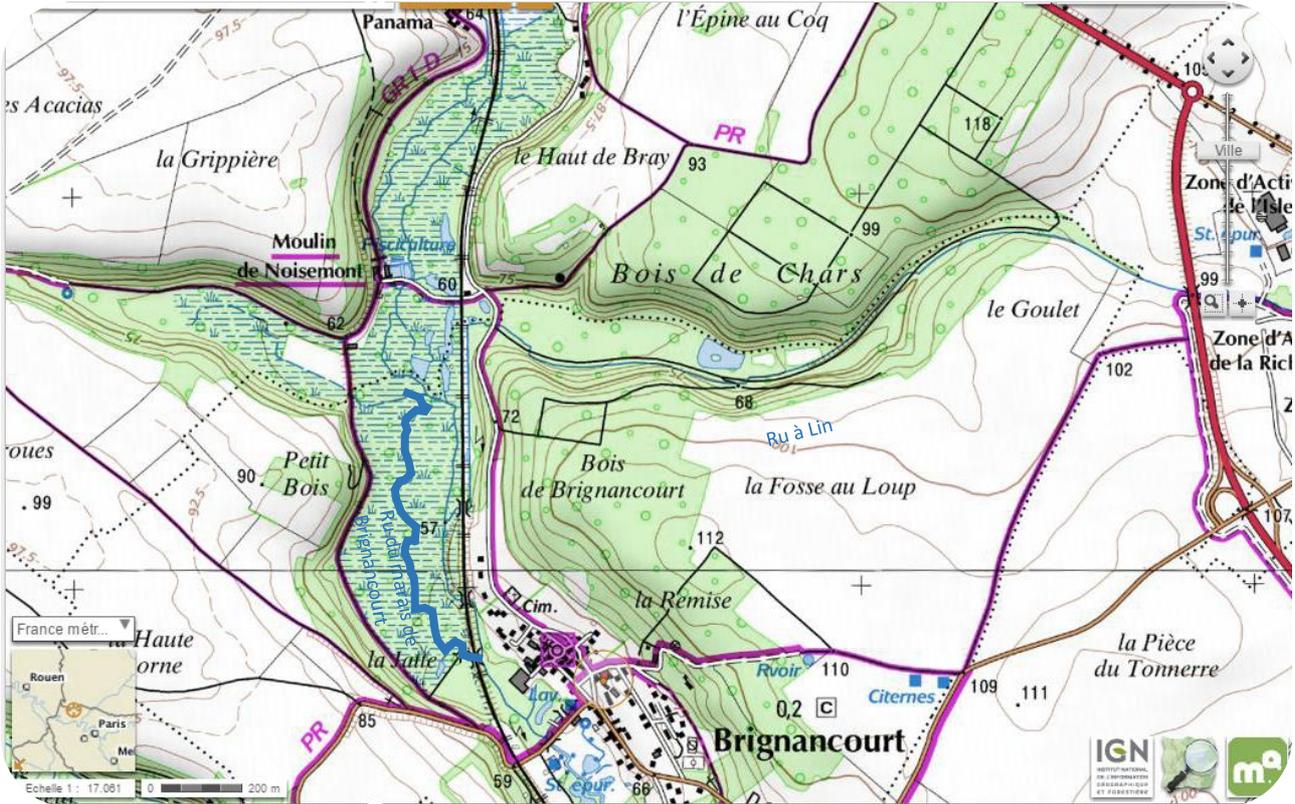
3.2.2 Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre

Principaux enjeux

Les rus de Moussy, de la Gouline et la Couleuvre appartiennent à la même masse d'eau. Les rus de Moussy et de la Gouline prennent leur source à Moussy et ont un tracé linéaire en milieu forestier. Le ru de Moussy prend sa source en 2 points, longe l'étang communal de Moussy et conflue avec le ru de la Gouline dans la zone humide en amont de l'étang de Vallière. Le ru de la Gouline, qui traverse les 3 cressonnières du moulin de la Gouline, est en fait la partie amont de la Couleuvre.

Après la confluence du ru de la Gouline avec le ru de Moussy, une partie du cours d'eau alimente l'étang de Vallière tandis que l'autre partie contourne l'étang sur sa rive droite, en situation perchée jusqu'au moulin, il s'agit en fait du bief du Moulin de Vallière. La Couleuvre, au caractère bien préservé, serpente ensuite dans le hameau de Vallière, traverse la D51 puis conflue avec la Viosne à Santeuil.

3.2.3 Ru du Marais de Brignancourt



Principaux enjeux

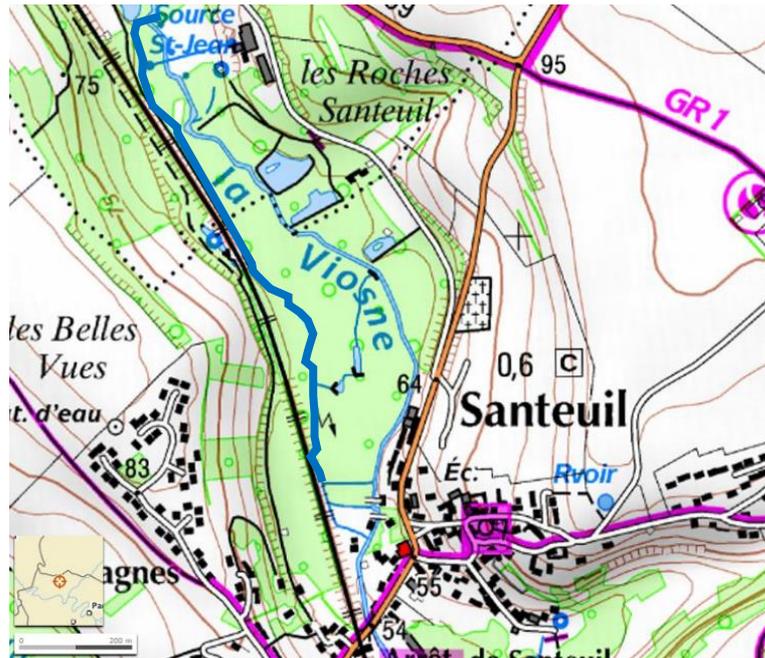


Le ru du Marais de Brignancourt prend sa source dans le marais en aval du moulin de Noisemont. Ce cours d'eau fonctionnel est préservé, court en fond de vallée avec une largeur adaptée à son débit. Il correspond finalement au lit original de la Viosne, car parfaitement situé dans le thalweg. La majeure partie du débit a été dévié il y a plusieurs siècles pour alimenter l'actuel moulin Raclot.

Ses berges basses permettent les connexions hydrauliques latérales. Son tracé sinueux fait apparaître des banquettes de sédimentation intéressantes.

C'est l'absence d'entretien pendant des années qui offre aujourd'hui des potentialités à ce cours d'eau. En effet, il a été épargné des nombreuses campagnes de curages et de reprofilage, d'où son caractère naturel sauvage.

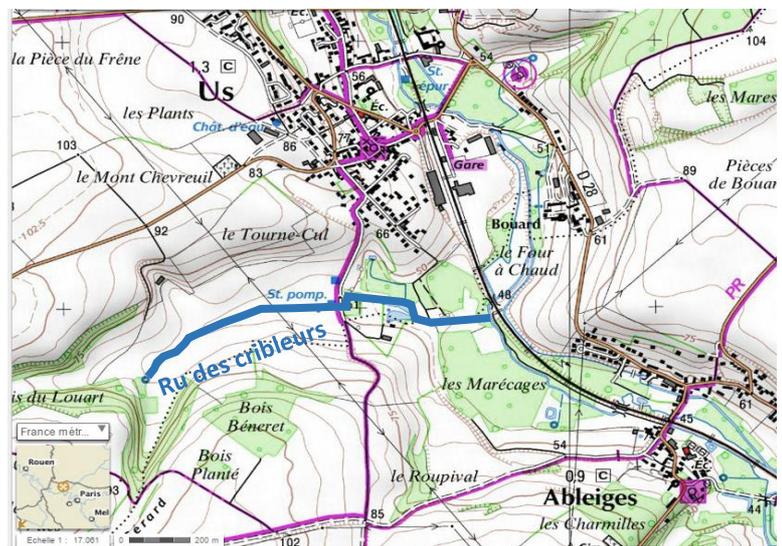
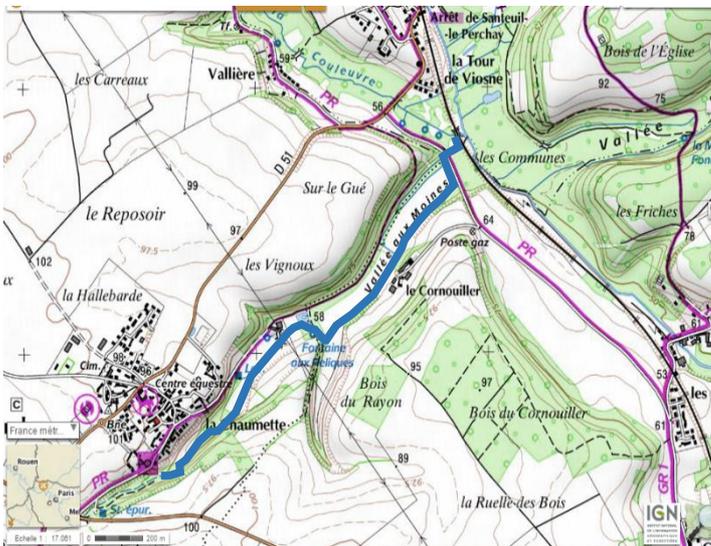
3.2.4 Ru de la Fontaine Saint Pierre



Principaux enjeux

Le ru de la Fontaine Saint Pierre prend sa source derrière l'ancienne usine des Roches Santeuil. L'intégralité de son linéaire, positionné en fond de vallée, longe la voie SNCF de manière rectiligne. Son cours est parallèle à celui de la Viosne qui est perché, le long des habitations de la rue René Simon. La profondeur du cours d'eau et son écoulement lenthique témoignent des recalibrages qu'il a subis autrefois. Peu en amont avant sa confluence avec la Viosne, le ru reçoit les fuites issues des renards hydrauliques du bief du moulin de Santeuil.

3.2.5 Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs



Principaux enjeux

Le ru de la Vallée aux Moines (Le Perchay, Santeuil) et le ru des Cribleurs (Us, Ableiges) sont deux petits affluents de la Viosne situés en zones faiblement urbanisées qui débitent peu.

La traversée du ru des cribleurs dans des jardins communaux lui est néfaste. En effet, on retrouve dans le lit du cours d'eau tous genres de déchets et des barrages sauvages.

Le ruisseau de la vallée aux Moines, au tracé plutôt sinueux, ne présente pas un écoulement permanent sur sa partie amont. De nombreux embâcles gênant ont été relevés sur la portion amont. Le ruisseau est alimenté par 2 sources au niveau du centre équestre (Fontaine aux Reliques). Son tracé a été chenalisé sur la deuxième moitié du tronçon.

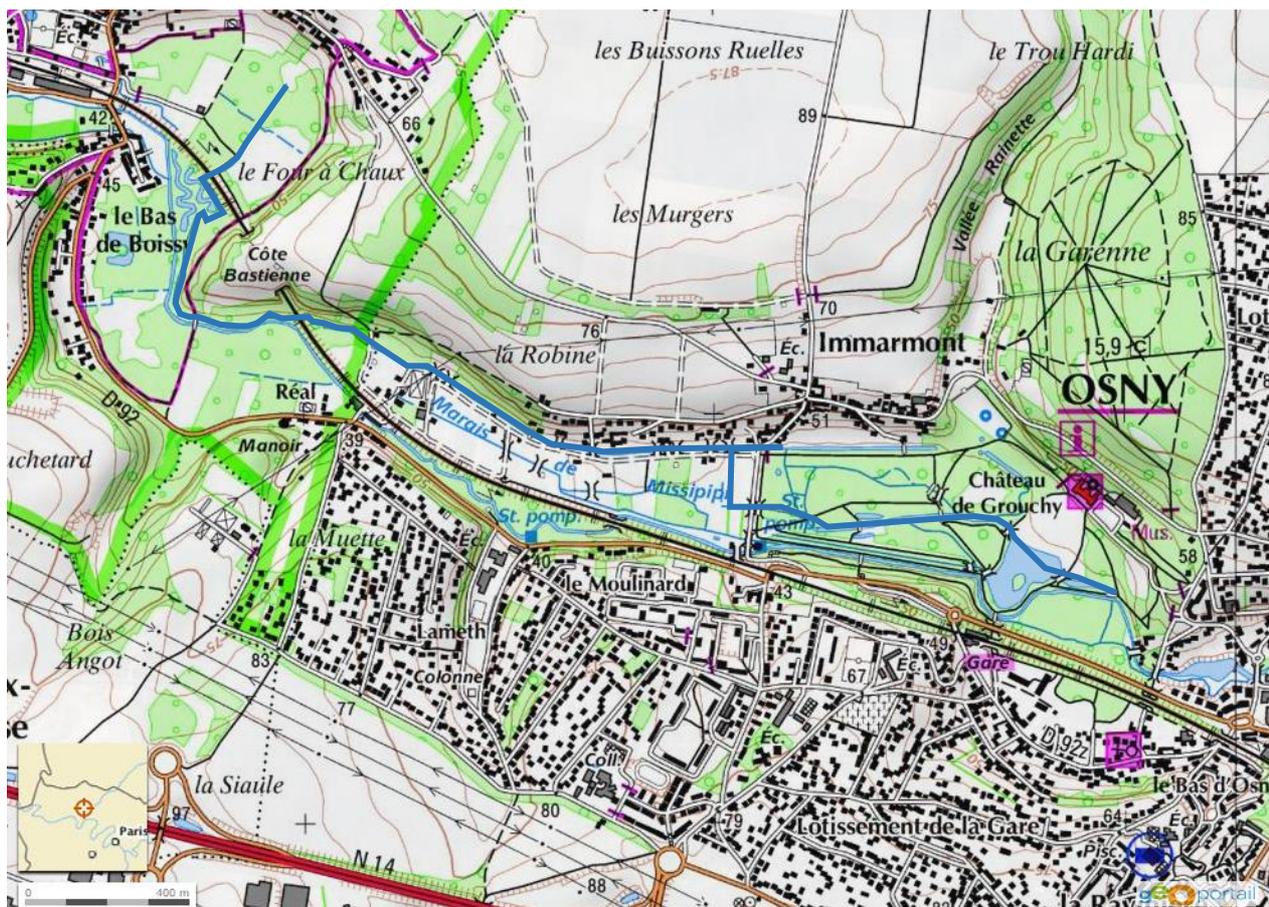
3.2.6 Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine aux Pigeons



Principaux enjeux

Ce cours d'eau prend sa source en 2 points situés dans le centre de la commune de Montgeroult (un derrière la gare, l'autre devant la mairie). Son tracé rectiligne sur l'ensemble de son linéaire prouve qu'il a été reprofilé, probablement lors de l'implantation de la voie ferrée. Sa largeur excessive induit un engorgement important sur toute sa longueur. Il conflue avec un bras annexe de la Viosne issu d'une vanne de décharge.

3.2.7 Ru du Panama



Principaux enjeux

La source du ru du Panama se situe dans le marais derrière les habitations de la rue Ferdinand Jacob à Boissy l'Aillerie, au bout du chemin du tunnel. Ses 3 km linéaires font de lui l'affluent de la Viosne le plus long du bassin. Les curages répétés de ce ru sont responsables de son fond vaseux actuel. Ses berges sont envahies par la Renouée du Japon juste en aval des étangs des 3 sources. Son tronçon en milieu forestier après son passage sous la voie ferrée est relativement fonctionnel. On y observe les seules traces de sinuosités du cours d'eau. Cependant, son passage le long des habitations lui est néfaste. En effet, on retrouve toutes sortes de berges artificielles polluant le cours d'eau. Le ru du Panama alimente sur sa partie aval le plan d'eau du Parc de Grouchy, dont l'exutoire se jette dans la Viosne.

Conclusion

L'année 2017 a été rythmée par une dynamique d'actions répartie sur l'ensemble des missions qui régissent l'activité du SIAVV.

En effet, concernant les missions prioritaires, le SIAVV a lancé la maîtrise d'œuvre de conception pour le rétablissement de la continuité écologique sur 4 sites de la vallée de la Viosne. Les phases d'état des lieux et diagnostic, et de proposition de scénarios d'aménagement ont été réalisées.

Le SIAVV s'est également intéressé au moulin de Santeuil, dernier obstacle infranchissable de la Viosne sur la portion classée en liste 2. Plusieurs réunions sur site en présence des services de l'Etat, des élus et de la propriétaire de l'ouvrage ont permis de dresser un état des lieux des enjeux et des scénarios possibles. Une étude sera lancée en 2018 afin d'encadrer au mieux la remise en fond de vallée.

La remise à ciel ouvert d'un tronçon de Viosne placé en fond de vallée à Osny a permis de décloisonner 1km de rivière dans un secteur où l'espèce cible est l'Anguille d'Europe.

Pour ce qui est des missions spécifiques, le programme des travaux d'entretien prévu dans le cadre de la DIG s'est poursuivi en se limitant uniquement aux interventions visant à réduire les risques de débordement dans les secteurs sensibles où des habitations pourraient être sinistrées.

Enfin, les missions générales ont représenté une grosse partie de l'activité de la cellule technique avec notamment le projet de restructuration du SIAVV pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les bassins de la Viosne. De nombreuses discussions avec les partenaires réglementaires et financiers et les élus concernés ont abouti à l'idée de création d'un syndicat mixte qui exercera la compétence GEMAPI sur les bassins du Sausseron, de la Viosne et du ru de l'Hermitage. Cette fusion, répondant aux logiques de mutualisation et de rationalisation de l'action publique, contribuera à rendre encore plus pertinent l'échelle d'action de la structure pour des interventions cohérentes et homogènes. Cette gestion intégrée de bassins versants contribuera alors à augmenter la légitimité de la nouvelle structure et apportera une expertise sur des territoires jusqu'aujourd'hui non couverts par une cellule technique (tête de bassin versant de la Viosne et bassin du Sausseron). Pour se faire, une étude de gouvernance a été lancée en fin d'année 2017 pour accompagner le SIAVV et les EPCIFP prochainement compétents dans la création de l'EPAGE du Sausseron et de la Viosne.

L'année 2018 sera alors marquée l'extension du territoire de compétence du syndicat aux sous bassins voisins tous deux également affluents de rive droite de l'Oise. La cellule technique devra s'imprégner des enjeux de ces nouveaux territoires tout en assurant le suivi des opérations lancées sur le bassin de la Viosne.

Annexe 1 : Bilan Financier 2017

A COMPLETER

Annexe 2 : Répartition du temps de travail de la cellule technique par mission

NOM DE LA STRUCTURE :		SIAVV - Rémi Poncelet			
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :		1,00	ETPT	235	jours ETPT
		ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain	
MISSIONS PRIORITAIRES					
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	27	11%			
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	2	1%	1	1	
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	15	6%	8	7	
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	5	2%		5	
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	5	2%		5	
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	70	30%			
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	15	6%	10	5	
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	35	15%	35		
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	20	9%	10	10	
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)					
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	35	15%			
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	4	2%	3	1	
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	5	2%	5		
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	26	11%	24	2	
4 - Suivi et surveillance de la rivière	16	7%			
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	4	2%	10	2	
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	12	5%	2	2	
MISSIONS GENERALES					
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	87	37%			
5.1 -GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques.	48	20%	42	6	
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	35	15%	25	10	
5.3 - Jours de formation des agents.	4	2%	2	2	
TOTAL jours ETPT	235	1,00			
Nombre de jour par an pour 1 ETP =		235			

NOM DE LA STRUCTURE :	SIAYV - Foued EL AMAMI			
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	1,00	ETPT	235	jours ETPT
	ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	0	0%		
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		0%		
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)		0%		
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration		0%		
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)		0%		
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	23	10%		
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration		0%		
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers		0%		
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	23	10%		20
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)				
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	170	72%		
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien		0%		
3.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		0%		
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	170	72%		175
4 - Suivi et surveillance de la rivière	30	13%		
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière		0%		
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	30	13%		30
MISSIONS GENERALES				
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	12	5%		
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	2	1%		2
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	6	3%	3	3
5.3 - Jours de formation des agents.	4	2%	3	1
TOTAL jours ETPT	235	1,00		
Nombre de jour par an pour 1 ETP =	235			

NOM DE LA STRUCTURE :	SIÀVV	
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	2,00	ETPT
	ETPT	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT
MISSIONS PRIORITAIRES		
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	27	6%
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	2	0%
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)	15	3%
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	5	1%
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	5	1%
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	93	20%
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux derestauration	15	3%
2.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	35	7%
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	43	9%
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)		
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	205	44%
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	4	1%
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	5	1%
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	196	42%
4 - Suivi et surveillance de la rivière	46	10%
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	4	1%
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	42	9%
MISSIONS GENERALES		
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	99	21%
5.1 - GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques.	50	11%
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	41	9%
5.3 - Jours de formation des agents.	8	2%
TOTAL jours ETPT	470	100%
<small>SIÀVV 1 rue de Rouen 95450 VIGNY 01 34 66 00 65</small>		
Nombre de jour par an pour 2 ETP =		470

